



Notre cadeau pour vous:

A l'achat d'un modèle en promotion, vous obtenez un remboursement jusqu'à **CashBack de Fr. 220.-**.

C'est aussi simple que cela:

- Acheter un modèle en promotion entre le 1.4. – 30.6.2019
- Le formulaire de la promotion est à remplir dans les 30 jours suivant la date d'achat sous www.brother.ch/cashback et la copie ou photo de facture est à nous envoyer en ligne de préférence en format PDF ou jpg. La transmission vous sera confirmée par un e-mail en retour.

Terminé! Votre montant CashBack vous sera versé par Brother (Suisse) SA par virement bancaire dans les 4 semaines après contrôle et autorisation.

Conditions de participation de la promotion "CashBack"

Droit de participation

Peuvent participer à la promotion: les clients finaux qui ont un domicile en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein et qui durant la période de promotion ont acheté un modèle en promotion spécifié dans le paragraphe "Étendue de la promotion" en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein auprès d'un revendeur Brother participant officiellement en Suisse.

En sont exclus: les distributeurs et revendeurs qui tiennent des produits Brother dans leur assortiment de même que leur personnel, les représentants et le personnel de Brother (Suisse) SA ainsi que tous ceux qui sont chargés de l'exécution de la promotion.

Autres avantages

La promotion peut être cumulée avec l'action « P-touch 700 gratuite » mais pas avec d'autres avantages déjà accordés par Brother, rabais, conventions spéciales, conditions de livraisons particulières, etc.

Durée et déroulement de la promotion

Dans le cadre de la promotion, Brother (Suisse) SA fait un remboursement à l'acheteur d'un des modèles Brother mentionnés sous "Étendue de la promotion", achetés entre le 1^{er} avril 2019 et 30. juin 2019 et dont la demande est arrivée dans les 30 jours suivant la date d'achat, dernier délai, chez Brother (Suisse) SA.

Le droit à la prime doit être revendiqué en renvoyant par e-mail, dans les 30 jours suivant la date d'achat au plus tard, le formulaire de la promotion "CashBack" mis à la disposition par Brother (Suisse) SA avec une copie du justificatif d'achat. La prime ne peut être demandée qu'une seule fois par numéro de série. Brother n'accepte pas les demandes par fax ou téléphone. Les demandes arrivées après le délai fixé ne peuvent malheureusement pas être prises en compte. Brother (Suisse) SA se charge du paiement au client final, par virement bancaire sur le compte mentionné dans le formulaire de demande. D'éventuels frais bancaires sont à supporter par le demandeur.

Si le paiement CashBack devait représenter un avantage fiscal, l'obligation de payer l'impôt correspondant revient au bénéficiaire.

Étendue de la promotion

La promotion vaut pour les produits Brother :

	Modèle	PVI (TVA/TAR inclus)	Cash Back en CHF
ML	HL-L6400DWT	859.-	150.-
	DCP-L6600DW	779.-	150.-
	MFC-L6900DWT	1189.-	200.-
CL	HL-L9310CDW	719.-	150.-
	MFC-L8900CDW	919.-	180.-
	MFC-L9570CDWT	1299.-	220.-
Inkjet	MFC-J6935DW	449.-	100.-

Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF).

Un envoi de la prime gratuite est exclu si:

- le formulaire de demande "CashBack" mis à la disposition par Brother (Suisse) SA n'est pas rempli complètement ou s'il est illisible;
- la copie de facture manque;
- les produits en promotion n'ont pas été acquis chez un revendeur Brother officiel participant à la promotion;
- la demande n'a pas été envoyée dans les délais fixés;
- aucun des produits en promotion Brother n'a été acheté pendant la période de promotion;
- le produit en promotion acheté a été rendu au revendeur et son prix d'achat a été remboursé;
- s'il s'agit d'un produit qui n'a pas été distribué par Brother (Suisse) SA dans le cadre de la promotion.

Les clients finaux convaincus d'abus sont exclus de cette promotion. Dans ce cas, Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de réclamer le remboursement de la prime accordée dans le cadre de cette promotion.

Brother n'assume aucune responsabilité pour les demandes perdues, retardées ou mal acheminées. Les justificatifs d'achat ne peuvent pas être retournés.

Coordonnées

En déposant la demande, le participant doit communiquer à Brother ses coordonnées personnelles. Celles-ci servent à traiter la promotion et le virement de la prime et ne sont pas transmises à des tiers (voir aussi Privacy Policy of Brother (Suisse) SA / <http://www.brother.ch>).

L'organisateur de la promotion est Brother (Suisse) SA, Baden.

Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de mettre fin prématurément à cette promotion, de l'étendre et/ou de modifier les présentes conditions de participation. Le recours à la voie de droit est exclu. Sous réserve de modifications, d'erreurs et de fautes d'impression.

État: 26.03.2019